

Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/04 – p1/1
Objet : <b>Approbation du compte de gestion 2015</b>	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

Nombre de membres

En exercice : 34

Présents : 20

Votants : 24

Procurations : 04

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Comité syndical en date du :  
07/03/2016

Affichage en date du :

Publication de la présente en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille seize,  
le quinze mars à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre vingt douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Roger DUPRÉ, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Corinne POIGNANT, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Vincent DELHOMME, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Stéphane CHAULIEU ayant donné procuration à Philippe FRANCINI  
Georgette REGNAULT ayant donné procuration à Corinne POIGNANT  
Pierre JUNILLON ayant donné procuration à Gilles MATHIEU  
Carole DRAI ayant donné procuration à Henri PETTENI

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Joël PESSAQUE, Francis SELLAM, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYEUR

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20160315-D-2016-04-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2016  
Date de réception préfecture : 18/03/2016

**Le Comité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2015 du Président et le Compte de Gestion de Madame le Receveur pour l'exercice 2015,

**Après en avoir délibéré à la majorité**

**(3 ABSTENTIONS -Christophe IPPOLITO, Carole DRAI, Henri PETTENI- et 21 voix POUR) :**

**Article unique :** émet un avis favorable sur le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 15/03/2016



Le Président  
Alain GUETROT